



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

**Second projet de règlement numéro 1841-03-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser la catégorie d'usage « Vd – Vente au détail relié à l'industrie » dans les zones dont les usages de « Services hôteliers » et « Restauration » sont autorisés ainsi que l'emplacement et le nombre de cases de stationnement pour les immeubles d'habitation privée d'hébergement ainsi que le multifamilial lorsque localisés dans un secteur assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

---

### 1° OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Avis est donné qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 août 2017 sur le premier projet de règlement n° 1841-03-2017, le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 5 septembre 2017, un second projet de règlement identique au premier et portant le titre susmentionné.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie d'un résumé du second projet en s'adressant au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, au 220, place Municipale à Cowansville.

### 2° CE PROJET DE RÈGLEMENT A POUR PRINCIPAUX OBJETS

- a) D'autoriser la catégorie d'usage « Vd – Vente au détail relié à l'industrie » dans les zones dont les usages de « Services hôteliers » et « Restauration »
- b) De modifier l'emplacement et le nombre de cases de stationnement pour les immeubles d'habitation privée d'hébergement ainsi que le multifamilial lorsque localisés dans un secteur assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

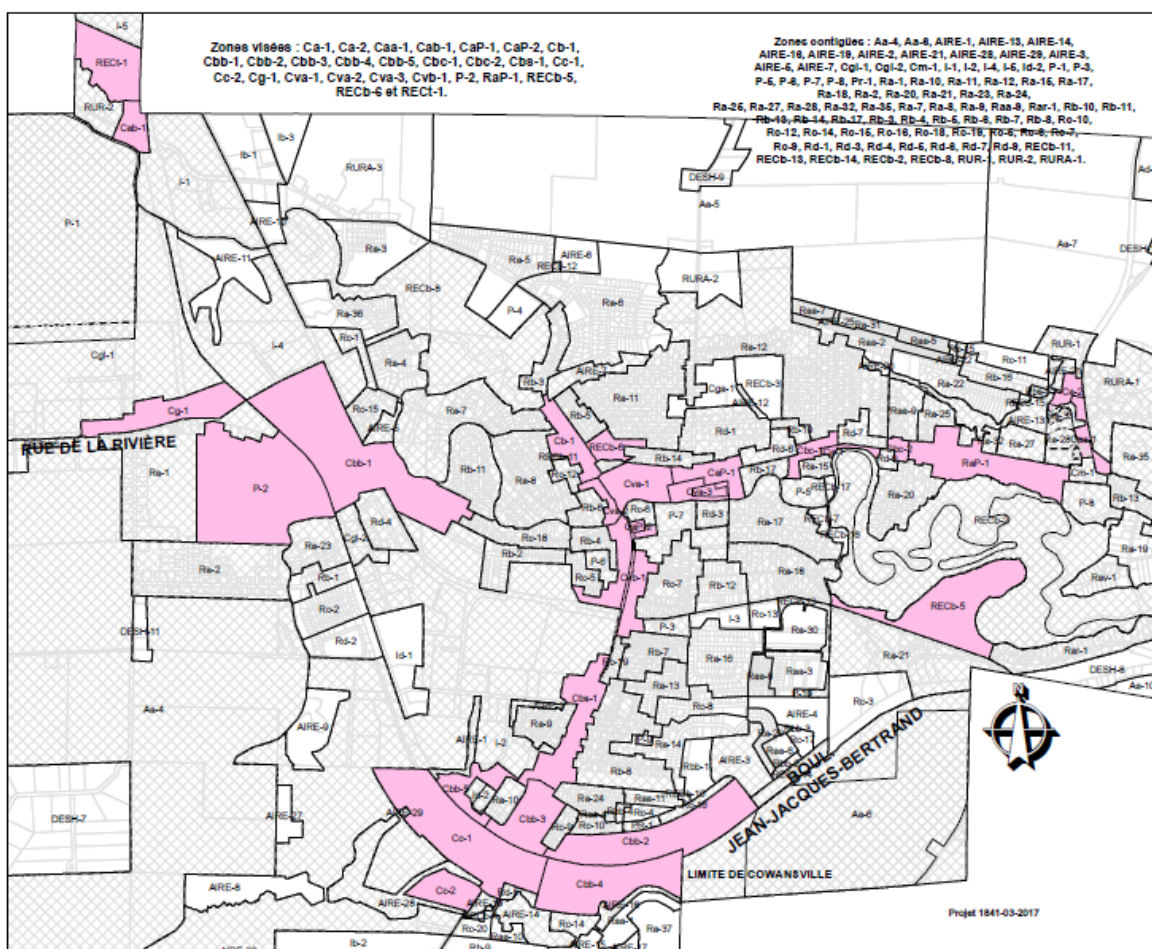
Une demande visée en a) et b) peut provenir de la zone concernée et des zones contiguës à celles-ci. Une telle demande vise à ce que les dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliqueront ainsi que toute zone contiguë d'où provient une demande valide. Une disposition qui s'applique à plus d'une zone est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone.

### 3° DESCRIPTIONS DES SECTEURS CONCERNÉS

Pour une demande visée en a), les zones visées sont les zones ayant les catégories d'usages « Services hôteliers » et/ou « Restauration ».

Pour une demande visée en b) les zones visées sont **Ca-1, Ca-2, Caa-1, Cab-1, CaP-1, CaP-2, Cb-1, Cbb-1, Cbb-2, Cbb-3, Cbb-4, Cbb-5, Cbc-1, Cbc-2, Cbs-1, Cc-1, Cc-2, Cg-1, Cva-1, Cva-2, Cva-3, Cvb-1, P-2, RaP-1, RECb-5, RECb-6 et REct-1** et les zones contiguës sont **Aa-4, Aa-6, AIRE-1, AIRE-13, AIRE-14, AIRE-16, AIRE-19, AIRE-2, AIRE-21, AIRE-28, AIRE-29, AIRE-3, AIRE-5, AIRE-7, Cgl-1, Cgl-2, Cm-1, I-1, I-2, I-4, I-5, Id-2, P-1, P-3, P-5, P-6, P-7, P-8, Pr-1, Ra-1, Ra-10, Ra-11, Ra-12, Ra-15, Ra-17, Ra-18, Ra-2, Ra-20, Ra-21, Ra-23, Ra-24, Ra-25, Ra-27, Ra-28, Ra-32, Ra-35, Ra-7, Ra-8, Ra-9, Raa-9, Rar-1, Rb-10, Rb-11, Rb-13, Rb-14, Rb-17, Rb-3, Rb-4, Rb-5, Rb-6, Rb-7, Rb-8, Rc-10,**

Rc-12, Rc-14, Rc-15, Rc-16, Rc-18, Rc-19, Rc-5, Rc-6, Rc-7, Rc-9, Rd-1, Rd-3, Rd-4, Rd-5, Rd-6, Rd-7, Rd-9, RECb-11, RECb-13, RECb-14, RECb-2, RECb-8, RUR-1, RUR-2, RURA-1, lesquelles sont illustrées au croquis suivant :



#### 4° CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui où est publié l'avis public, soit le 28 septembre 2017.

#### 5° CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées (morale ou physique) ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenues au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, au 220, place Municipale à Cowansville du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, ou au 450 263-0141.

#### 6° ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 7° CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement et le plan ci-dessus peuvent être consultés Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, au 220, place Municipale à Cowansville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 20 septembre 2017.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA